

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement, Eau et Forêt  
Bureau de la Coordination et des Procédures

**A R R E T E**  
portant prorogation de délai

11 - 97

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment son article R 512-26 ;

Vu la demande présentée par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une déchèterie à l'attention des professionnels à Toulouse, chemin des Daturas ;

Considérant que le dossier d'enquête est parvenu à la Direction Départementale des Territoires le 16 mai 2011 et qu'à la date du 16 août 2011 il n'a pu être statué sur cette demande ;

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions, de proroger le délai imparti ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** - Est prorogé de 6 mois à dater du 16 août 2011 le délai imparti par le code de l'environnement pour statuer sur la demande présentée par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse .

**ARTICLE 2** - Le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

Toulouse, le **5 AOUT 2011**  
Pour le Directeur Départemental  
des Territoires,  
le Chef de Bureau

  
Nadia BAZRI-LAMOUR